

## Les épreuves des concours de recrutement des enseignants

La réforme annoncée du recrutement et de la formation des enseignants remet en chantier les épreuves des concours.

Désormais, tous les professeurs seront recrutés au niveau master. Une formation de niveau master se caractérise par son adossement à la recherche. Les études pendant le master permettent une première prise de contact des étudiants avec les résultats de la recherche mais aussi avec les méthodes de recherche. Les épreuves de concours doivent faire écho à cela si l'on ne veut pas voir les masters visant les professions enseignantes dévalués, car réduits à la révision des programmes de licence en préparation des épreuves du concours.

La nature même de ces épreuves détermine bien plus qu'on pourrait le penser au premier abord la future pratique professionnelle des enseignants recrutés. Ce qui est demandé aux candidats aux concours - travailler d'arrache pied dans le cadre de la formation qui prépare aux épreuves - aura tendance à s'imposer comme référence, voire comme modèle, tout au long de leur carrière.

Ainsi il est institué une épreuve de « culture disciplinaire ». On doit entendre par culture disciplinaire d'une part les savoirs de la discipline et d'autre part la manière dont ces savoirs ont été produits (épistémologie), les méthodes de recherche dans la discipline concernée, les enjeux sociaux et la manière dont on se sert de ces savoirs disciplinaires dans la société contemporaine...

Il y a tout lieu d'espérer que le futur enseignant prendra en compte toutes ces dimensions dans son enseignement permettant ainsi aux élèves de donner plus de sens à leur activité scolaire, plutôt que n'enseigner que des résultats et à n'exiger de ses élèves qu'une restitution de savoirs.

Pour que le professeur puisse répondre à l'interrogation des élèves « A quoi ça sert (d'étudier telle ou telle discipline) ? » il faut qu'il se soit déjà posé ce type de question, au cours de sa formation professionnelle et que l'épreuve du concours consacre une part significative à ce genre de questionnement.

Une épreuve nouvelle est annoncée : de « connaissance du système éducatif ». Elle ne doit pas se réduire à la récitation de connaissances factuelles mais inviter explicitement à la réflexion. Certes, il est souhaitable que tout futur enseignant puisse avoir une connaissance précise du fonctionnement de l'institution dans laquelle il va travailler. Mais plus encore, une connaissance de l'histoire de cette institution, des problèmes qui se sont présentés à elle, des enjeux qui la traversent aujourd'hui, des missions qui lui sont assignées, des différences avec d'autres systèmes éducatifs européens... apparaissent indispensables pour que le futur enseignant puisse pleinement agir dans le système éducatif français. Cette épreuve gagnerait à inviter explicitement le candidat au questionnement et à la réflexion sans se restreindre à la vérification de connaissances acquises.

La troisième épreuve porte sur « l'organisation et la planification d'un enseignement ». Comment vérifier une telle compétence ? On peut a priori s'imaginer qu'il suffit d'organiser une épreuve pratique dans laquelle le candidat fait cours, ce qu'il est convenu d'appeler une « leçon », pour vérifier la maîtrise de cette compétence. Mais « faire cours » n'est pas « faire classe », il y manque d'authentiques élèves. La leçon, même modèle, que le jury voit se dérouler peut résulter de mises en œuvre routinières, de répétitions mécaniques - voire mimétiques - d'un enseignement, pas toujours nécessairement réfléchies.

Bien plus intéressante est l'épreuve qui demande au candidat de présenter, d'expliquer, de justifier et d'argumenter - au nom de la rationalité et de l'éthique - les choix professionnels qui seraient les siens pour enseigner tel contenu dans telle classe particulière. Pour plus de pertinence on peut appuyer cette présentation sur les expériences d'enseignement que le candidat a du avoir tout au long de sa formation, sous la forme de stages dans les établissements scolaires.

Un métier qui recrute à Bac + 5 ne saurait être un métier de l'exécution et de la répétition. Le métier d'enseignant est un métier de création. L'enseignant est un « ingénieur » en matière éducative : c'est ce que signifie la « liberté pédagogique » qui lui est reconnue.

Dans cette épreuve aussi la réflexion sur la démarche est plus importante que le résultat auquel elle parvient.

Pour conclure, il faut insister sur la nécessité de mettre la réflexion au centre de toutes les épreuves de tous les concours de recrutement des enseignants.

C'est à ce prix que la formation universitaire des enseignants, les masters, pourront jouer pleinement leur rôle, mais c'est aussi à ce prix que la réflexion pourra s'installer au cœur des pratiques professionnelles des futurs enseignants.

Nous savons que le système éducatif est en permanente évolution, en réponse aux mutations de la société française. Une formation et un recrutement qui privilégient la réflexion plus que la restitution et la répétition donneront aux futurs enseignants les atouts qui leur permettront de s'adapter aux changements que le système éducatif français ne manquera pas de connaître.

## **Contacts presse**

Conférence des directeurs d'IUFM

Sandra VIÉ  
Chargée de communication  
Tél. 01 44 32 92 47  
[sandra.vie@cdiufm.amue.fr](mailto:sandra.vie@cdiufm.amue.fr)

Danièle DOBLER  
Chargée de mission  
Tél. 01 44 32 90 67  
[daniele.dobler@cdiufm.amue.fr](mailto:daniele.dobler@cdiufm.amue.fr)